

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le 25 février 2021 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Didier BERNE, Maire.

Excusé : Vincent BONNEFOND

APPROBATION COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le compte rendu du Conseil Municipal du 03/02/2021 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS D'URBANISME EN COURS :

Déclaration d'intention d'aliéner :	GD Créations Provençales (atelier de confection) – GONZALEZ D./AVEREDE S. (maison) – Consorts BOURRAT (maison).
Déclarations préalables accordées ou tacites	CIPRIANO Aline : piscine hors sol SANCHEZ Claire : isolation par l'extérieur LEROI Cyrille : piscine CHEVAL C./GIRARD O./ changement de destination BRASSARD Damien : piscine
Déclarations préalables en cours	BROSSAT Mikaël : pergola en toiture et panneaux photovoltaïques BERNE Didier : abri de jardin
Permis accordés ou tacites	
Permis en cours	VALETTE J./CAPOTE S. : maison individuelle DIAMAN Henri et Edwidge: maison individuelle

PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Résultats de clôture de l'exercice 2020 :

section de fonctionnement et section d'investissement, y compris restes à réaliser :

	Fonctionnement		Investissement		Solde RAR	Résultat
Budget Principal	Excédent	328.334,93 €	Déficit	212.717,12 €	- 71.056 €	+ 44.561,81 €
Budget Assainissement	Excédent	26.123,84 €	Excédent	113.838,94 €	- 3.400 €	+ 136.562,78 €
Budget Restaurant	Excédent	9.845,08 €	Déficit	9.973,78 €		- 128,70 €
Budget CCAS	Excédent	4.689,19 €	Excédent	18,29 €		+ 4.707,48 €

Le budget CCAS présente un fort excédent, car une partie des dépenses de l'exercice 2020 ne seront comptabilisées qu'en 2021 (bons d'achat dans les commerces avec une validité au 15/03/2021 – crise Covid)

VOTE DES COMPTES ADMINSTRATIFS 2020

Le Maire se retire et laisse la présidence à M. Sylvain SERVY pour le vote ; les comptes administratifs (budget principal, budget assainissement, budget restaurant, budget lotissement Les Sapins) sont adoptés à l'unanimité par le Conseil ; le Centre Communal d'Action Sociale votera prochainement son compte administratif.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2020

Le Conseil approuve, pour chacun des budgets, les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par M. DUGERDIL, Receveur à Feurs.

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Budget Principal : L'excédent de fonctionnement de 328.334,93 € est affecté ainsi :

- ✓ 283.773,12 € en couverture du déficit de la section d'investissement
- ✓ 44.562,81 € en report en section de fonctionnement

Budget Assainissement :

- ✓ report en section de fonctionnement de l'excédent de fonctionnement : 26.123,84 €
- ✓ report en section d'investissement de l'excédent d'investissement : 113.838,94 €
- ✓ report des restes à réaliser : - 3.400 €

Budget Restaurant : L'excédent de fonctionnement de 9.845,08 € est affecté ainsi :

- ✓ en totalité en couverture du déficit de la section d'investissement
- ✓ report en section d'investissement du déficit d'investissement : 128,70 €

APPROBATION BAUX GARAGES

Deux garages, libres à la location depuis le 31/12/2020, ont trouvé preneurs et seront attribués à compter du 01/03/2021. Le Conseil approuve les baux à intervenir, pour la période du 01/03/2021 au 30/09/2022, au prix de 30 € mensuellement.

AUTORISATION SIGNATURE DOCUMENT URBANISME RELATIF AU MAIRE

M. le Maire explique au Conseil qu'il est intéressé à titre personnel dans la délivrance d'une déclaration de travaux, pour la construction d'un abri de jardin.

Or l'article L.422-7 du code de l'urbanisme dispose que « si le Maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis de construire ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel soit comme mandataire, le conseil municipal désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. ».

A la suite d'un vote auquel ne participe pas M. le Maire, le Conseil désigne MME Béatrice BANCEL pour prendre la décision.

COMPTE RENDU DIVERSES COMMISSIONS ET POINTS DIVERS :

Voirie : travaux à réaliser sur les garages communaux Rue de la Font Barry (grilles, étanchéité, surélévation mur...) ; travaux sur réseau d'eau pluviales desservant une propriété à prévoir également dans cette rue.

Salle communale : à prévoir dans le cadre du réaménagement extérieur, de relever à 2 mètres, le grillage se situant en contre-bas de la salle (pour raisons de sécurité).

Bâtiment/Évènement : la salle de l'Amicale Laïque étant désormais communale, il y a lieu pour la location aux usagers, de mettre en place un règlement définissant les conditions d'utilisation ainsi que les tarifs. L'adoption du règlement sera portée à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Conseil

Environnement : à prévoir des petits travaux d'entretien sur les poteaux de signalétique (lasure).

Divers :

SIEL : dans le cadre du développement d'un réseau des objets connectés (ROC), le SIEL souhaiterait installer un relais à Rozier (très bas-débit). Dans l'ensemble, le Conseil est plutôt défavorable à cette démarche.

La séance est levée à 22H41